

CONDITIONS GENERALES DE SÉJOURS

1. Les locations sont effectuées du jour d'arrivée à 16 heures au jour de départ à 9 heures. Tout départ et arrivée en dehors des périodes d'ouverture des bureaux (arrivée et départ de nuit) sont possibles à titre exceptionnel, dans ces conditions l'inventaire sera réalisé par la société sans la présence du locataire qui accepte par avance le compte rendu d'inventaire réalisé par la société. Tout départ postérieur à l'heure fixée entraînera l'exigibilité d'une journée de location supplémentaire. La réservation ne sera définitive qu'après un versement d'acompte correspondant à 25% du montant total de la location.

La location ne sera définitive qu'après l'envoi de la confirmation de réservation. Nous nous réservons la possibilité de modifier l'attribution du local figurant sur la présente confirmation, étant entendu que la prestation restera en tous points conforme ou supérieure à la demande de réservation.

2. Annulation : jusqu'à 30 jours avant l'arrivée : paiement de **50%** des loyers des biens réservés

De 30 jours à 15 jours avant l'arrivée : paiement de **75%** des loyers des biens réservés

De 14 à 8 jours avant l'arrivée : paiement de **85%** des loyers des biens réservés

Moins de 8 jours avant l'arrivée : paiement de **100%** des loyers des biens réservés.

Possibilité de contracter une assurance annulation

3. Nous nous réservons le droit de considérer qu'un locataire ne donne pas suite à sa réservation s'il n'a pas occupé son local 48 heures après la date d'arrivée prévue ou s'il n'a pas informé l'agence de son retard dans le même délai. En aucun cas, ce retard ne pourra être déduit du montant de sa location. Les 75 % restant à payer, ainsi que la taxe animal, la taxe de séjour et la caution de bonne occupation, prévus par le tarif de location devront obligatoirement être versés dès l'arrivée avant l'occupation des locaux. TAXE ANIMAL : un seul animal domestique sera admis par logement moyennant 25 € pour la durée du séjour. (il devra être tenu en laisse à l'intérieur des immeubles et aux abords sous peine de sanctions. Il devra être surveillé par son maître).

4. Caution de bonne occupation : une caution de bonne occupation (200 € pour les résidences, 300 € pour les chalets) et une caution ménage (50 € pour les 4/6 couchages, 90 € pour les 6/8 couchages et plus) seront demandées à tous les locataires avant la remise des clefs. Les cautions seront remboursées par courrier dans les huit jours du départ du locataire

5. le locataire devra signaler les inventaires incomplets et formuler ses remarques quant à l'état des lieux dans l'heure qui suivra la prise de possession des locaux. Passé ce délai, il sera responsable des sinistres, dégradations, manques à l'inventaire (liste non limitative) jusqu'à la restitution des clefs. En fin de séjour les prestations suivantes restent à la charge du locataire et peuvent faire l'objet d'une retenue sur les cautions : le lavage et le rangement de la vaisselle, l'enlèvement des ordures ménagères, le rangement des couvertures, la remise en place des objets ou mobiliers déplacés pendant le séjour, l'enlèvement de toutes les denrées périssables de l'appartement, le ménage non fait

6. Le nombre de personnes ne pourra être supérieur à la capacité du logement loué sous peine de résiliation immédiate de la location sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être réclamés par la société de location

7. Le locataire autorise l'accès au logement qu'il occupe à la société de location pour lui permettre d'effectuer toute visite en cas de vente du logement, d'interventions techniques, d'entretien et de sécurité que celle-ci jugerait utile

Tout locataire reconnaît son adhésion aux présentes conditions dont il déclare avoir pris connaissance.

8. Infrastructures de loisirs : Piscine – Tennis - Salle de sport : Seuls les résidents sont autorisés à fréquenter les infrastructures de loisirs. La piscine est interdite aux enfants non accompagnés par un adulte. Les locataires devront porter un moyen de reconnaissance (bracelet, autres) qui leur sera délivré à leur arrivée pour avoir accès aux infrastructures de loisirs. Ils doivent également déclarer leurs invités à l'accueil résidence.

Les prix s'entendent toutes taxes comprises, incluant fourniture de la vaisselle et ustensiles, ainsi que du chauffage, de l'eau chaude et de l'électricité.

9. Les services en supplément :

Taxe de séjour à régler dès votre arrivée en station

Frais de dossier : 19 € / Frais de dossier propriétaire : 5 €

Location lit de bébé : 5 € / Location kit linge : 12 €

Ménage 4/6 couchages : 50 € / ménage 6/8 couchage et plus 90 €.

Taxe animal : 25 €

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de séjour et les accepte

Signature